



Bureau du Conseil communal  
Saint-Sulpice

---

Saint-Sulpice, le 28 septembre 2017

**Nomination de la commission**

**Préavis No 12.17 « Modification des articles 96 et 112 du Règlement de Police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie ».**

---

Conformément à l'article 39 du règlement du Conseil communal, le bureau a nommé la commission suivante chargée de préavisier sur les sujets cités ci-dessus :

Pour l'ASSE : Mme Aufrère  
MM. Equey Jacques et Knüsel

Pour l'ICD : MM. Golaz et Piller

Président : M. Equey Jacques

Délégué municipal: M. Panzera Marcel-André

***M. Equey Jacques est prié de convoquer les personnes susmentionnées.***

Nous vous rappelons que la commission doit déposer, au plus tard **8 jours ouvrables avant la séance, au plus tard le 12 octobre 2017**, les exemplaires de son rapport selon la distribution suivante :

- un original à la Municipalité,
- un original au Président du Conseil,
- une copie au secrétaire du Conseil.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons nos meilleures salutations.

Daniel Giroud, secrétaire